



SUPPLÉMENT AU BULLETIN SUR LES VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

(Agence nationale d'encadrement du secteur financier)

**2004-02-27 Vol. XXXV n° 08**

*Avis 55-312 du personnel des ACVM –  
Lignes directrices concernant les déclarations d'initiés pour  
certaines opérations sur dérivés*

## Avis 55-312 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

### Lignes directrices concernant les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions)

#### Objet

Le présent avis fournit aux initiés des directives pour déclarer certaines opérations sur dérivés, notamment les opérations communément appelées de « monétisation d'actions ».

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « personnel » ou « nous ») a rédigé le présent avis pour assister les initiés qui ont conclu ce genre d'opération et faciliter l'uniformisation des déclarations. Il faut le lire en parallèle avec le *Guide de l'utilisateur SEDI*, qui est disponible sur les sites Web indiqués ci-après.

On trouvera ci-après plusieurs exemples d'arrangements et d'opérations à base de dérivés, ainsi que des exemples de la façon dont les initiés doivent, selon nous, les déclarer. Les instructions données ne sont que des lignes directrices et ne constituent pas nécessairement l'unique façon de déclarer ces arrangements et opérations.

Si vous avez des questions sur le contenu du présent avis, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des membres du personnel dont les coordonnées figurent à la fin du texte. Le présent avis est en date du 27 février 2004. Nous le publierons de nouveau de temps à autre pour répondre aux questions les plus fréquentes.

#### Contexte

##### 1. *Qu'est-ce qu'une opération de monétisation d'actions?*

C'est une opération sur dérivés permettant à un investisseur de recevoir une somme en espèces correspondant au produit de la cession de titres d'un émetteur, et de transférer tout ou partie du risque et du rendement liés aux titres sans qu'il y ait réellement transfert de propriété véritable et réelle des titres. (On entend communément par « monétisation » la conversion d'un actif – tel que des titres – en espèces.)

On trouvera davantage d'information sur le dépôt de déclarations d'initiés relatives aux opérations de monétisation d'actions et autres opérations sur dérivés dans les documents suivants :

- l'Avis 55-308 du personnel des ACVM, *Questions concernant les déclarations d'initiés*;
- l'Avis 55-310 du personnel des ACVM, *Questions et réponses concernant le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*;
- les directives en ligne de SEDI relatives aux dérivés émis par un tiers (accessibles en cliquant sur le bouton « Aide » dans SEDI);
- le *Règlement 55-103 sur les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions)*<sup>1</sup>;

---

<sup>1</sup> Le Règlement 55-103 et l'instruction générale y relative entreront en vigueur le 28 février 2004 en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba et en Ontario. Ils devraient entrer en vigueur à la même date, ou peu après, dans les autres territoires participants. La British Columbia Securities Commission a participé à la rédaction du règlement et de l'instruction générale, mais décidé de prescrire des obligations similaires par voie de modification de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique, et

- l'*Instruction générale relative au Règlement 55-103 sur les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions)*;
- l'*Instrument 55-506 Exemptions from insider reporting requirements for certain derivative transactions* de la Colombie-Britannique (et l'avis correspondant de la BCSC).

On peut se procurer ces documents sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ci-dessous :

- [www.bcsc.bc.ca](http://www.bcsc.bc.ca)
- [www.albertasecurities.com](http://www.albertasecurities.com)
- [www.sfsc.gov.sk.ca](http://www.sfsc.gov.sk.ca)
- [www.msc.gov.mb.ca](http://www.msc.gov.mb.ca)
- [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca)
- [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

## 2. *Comment déclarer ces opérations dans SEDI?*

Nous donnons ci-après plusieurs exemples d'arrangements et d'opérations à base de dérivés, ainsi que des exemples de la façon dont les initiés doivent, selon nous, les déclarer dans SEDI.

Le premier exemple est étudié en détail. Dans les exemples suivants, le lecteur est invité à répéter les étapes du premier exemple en apportant les changements nécessaires.

Évidemment, les exemples utilisés ici ont été simplifiés et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils reposent sur les faits suivants :

ABC Inc. est émetteur assujéti. Jean est un administrateur d'ABC Inc. Il est par conséquent initié à son égard. Le 1<sup>er</sup> mars 2001, Jean acquiert 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 10 \$ (juste valeur marchande). Le 1<sup>er</sup> mars 2004, le prix unitaire des actions d'ABC Inc. est de 100 \$. Jean n'entend pas vendre ses actions, mais, comme il craint une baisse du cours, souhaite protéger au moins 80 \$ des gains réalisés (c'est-à-dire bloquer le cours de l'action à au moins 90 \$).

Les exemples reposent également sur l'hypothèse que les démarches suivantes ont été accomplies :

- ABC Inc. a créé un supplément de profil d'émetteur;
- Jean a un code d'utilisateur et un mot de passe valides;
- Jean a créé un profil d'initié dans SEDI et a une clé d'accès d'initié;
- Jean a ajouté ABC Inc. à son profil d'initié.

Pour davantage d'information sur le dépôt des déclarations d'initiés dans SEDI, prière de se reporter au *Guide de l'utilisateur SEDI*, qui est disponible sur les sites Web indiqués ci-dessus.

---

de prévoir des dispenses dans un texte distinct. Il est donc vraisemblable que la Colombie-Britannique n'adoptera pas ces textes. Au Québec, le règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à une date ultérieure. Il sera aussi publié au Bulletin. Pour toute question sur l'état de ces textes dans un territoire représenté au sein des ACVM, veuillez vous adresser à l'un des membres du personnel dont les coordonnées figurent à la fin du présent avis.

## Exemple 1

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, Jean conclut avec InvestBanque un **contrat à terme** en vertu duquel il s'engage à vendre et InvestBanque s'engage à acheter 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 109,50 \$<sup>2</sup>. La vente aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2009. Les parties peuvent remplir leurs engagements par règlement en espèces ou livraison de 10 actions d'ABC Inc. Elles peuvent les remplir par anticipation sous réserve d'un rajustement du prix convenu. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'est exposée en concluant le contrat à terme grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

**Exigence de déclaration d'initié** : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de 10 jours (civils) suivant le 1<sup>er</sup> mars 2004. Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée à l'égard d'ABC Inc.

### Instructions pour l'exemple 1

*Remarque* : Jean s'est branché à SEDI ([www.sedi.ca](http://www.sedi.ca)), a cliqué sur « Français », cliqué sur « Entrer » à l'écran « Bienvenue au système SEDI », puis entré son code d'utilisateur de SEDI et son mot de passe. Il a maintenant devant lui la « Page d'accueil de l'initié ».

1. Entrez votre **clé d'accès d'initié** et cliquez sur **Suivant**.

*ÉCRAN* : Activités relatives aux initiés

2. Cliquez sur **Déclaration d'initié** (en haut de l'écran).

*ÉCRAN* : Introduction aux activités relatives à la déclaration d'initié (formulaire 55-102F2)

3. Cliquez sur **Déposer une déclaration d'initié** (dans la barre de navigation de gauche)

*ÉCRAN* : Déposer une déclaration d'initié (formulaire 55-102F2) – Sélectionner un émetteur

4. Sélectionnez « ABC Inc. » dans la « Liste d'émetteurs du profil d'initié ».

5. Cliquez sur **Déposer une déclaration d'initié**.

*ÉCRAN* : Déposer une déclaration d'initié – Examiner les renseignements sur l'émetteur

6. Examinez les renseignements sur l'émetteur et vérifiez-en l'exactitude.

7. Cliquez sur **Suivant**.

*ÉCRAN* : Déposer une déclaration d'initié – Afficher les nouvelles déclarations d'opération sur titres

8. Examinez les nouvelles déclarations d'opérations sur titres puis cliquez sur **Suivant**.

*ÉCRAN* : Déposer une déclaration d'initié – Sélectionner une désignation de titre

*Remarque* : Comme le contrat à terme n'est pas un type de titre défini par l'émetteur dans son supplément de profil d'émetteur, Jean devra créer une nouvelle désignation de titre (définie par l'initié).

---

<sup>2</sup> Dans cet exemple, on suppose que 90 \$ correspondent à la valeur actualisée de 109,50 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2009. En supposant un rendement composé annuel de 4 %, Jean et InvestBanque sont dans la même position (considérations fiscales mises à part), que les actions soient vendues aujourd'hui à 90 \$ ou dans cinq ans à 109,50 \$. Si les actions sont vendues aujourd'hui, Jean reçoit 90 \$, qu'il peut placer à 4 %. En supposant un rendement composé annuel de 4 %, il recevra 109,50 \$ dans cinq ans. Si la vente à terme a lieu à la fin du délai de cinq ans, il recevra 109,50 \$.

*Remarque : Dans SEDI, les dérivés émis par un tiers sont considérés comme des « titres ». Il se peut qu'ils ne le soient pas selon le droit des valeurs mobilières, compte tenu des faits et circonstances entourant l'arrangement en cause.*

9. Dans la liste déroulante **Type de titre** (en bas de l'écran), sélectionnez « Dérivé émis par un tiers » puis cliquez sur **Ajouter une désignation de titre**.

*Remarque : À cette étape, l'avertissement suivant devrait s'afficher : « Avertissement : Vous êtes sur le point d'indiquer un titre défini par l'initié; ne le faites pas si le titre visé par votre dépôt figure dans la liste des titres en circulation de l'émetteur; vous devez vous assurer que ce titre ne figure pas déjà dans la liste des titres en circulation de l'émetteur. »*

10. Cliquez sur **OK**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre*

11. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Contrat à terme de vente hors Bourse** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

12. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – date de règlement mars 2009 ».

*Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Contrat à terme de vente hors Bourse (10 actions ordinaires – date de règlement mars 2009) » à votre liste de titres définis par l'initié.*

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ Description supplémentaire, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

13. Dans la section **Désignation de titre sous-jacent**, sélectionnez **Titre de participation** dans la liste déroulante **Type de titre**, puis sélectionnez **Actions ordinaires** dans la liste déroulante **Nom du titre**.

*Remarque : Dans le cas d'un contrat à terme de vente hors Bourse, c'est le titre sous-jacent qui fait l'objet de la vente à terme.*

14. Cliquez sur **Suivant**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Sélectionner le type d'emprise*

15. Dans la liste déroulante **Type d'emprise**, sélectionnez **Propriété directe** puis cliquez sur **Suivant**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Solde d'ouverture selon la déclaration initiale en format SEDI*

*Remarque : SEDI vous demande d'indiquer le solde d'ouverture de chaque type de titre. Vous devez le faire avant de déposer une déclaration d'opération relative à un titre donné. L'initié qui n'a jamais déposé de déclaration (en format papier ou SEDI) à propos d'un type de titre donné doit entrer « 0 » (zéro) comme solde d'ouverture. Si Jean a déjà conclu un autre contrat à terme comportant des modalités différentes (par ex. une date ou un prix de règlement différent) de celles du présent contrat, celui-ci est considéré comme un type de titre distinct.*

16. Dans le champ **Solde d'ouverture des titres détenus**, entrez **0**.

17. Dans le champ **Solde d'ouverture du nombre ou de la valeur équivalente de titres sous-jacents**, entrez **0**.

*Remarque : Cet écran contient aussi les champs « Remarques générales » et « Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières ». Dans notre exemple, il est inutile d'y entrer des renseignements.*

18. Cliquez sur **Suivant** (en bas de l'écran).

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Déposer les renseignements sur l'opération*

19. Cliquez sur **Déposer**.

*ÉCRAN : Attestation*

20. Cliquez sur **Accepter**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Terminé*

*Remarque : Jean vient de déposer le solde d'ouverture du titre désigné sous le nom de « Contrat à terme de vente hors Bourse (10 actions ordinaires – date de règlement mars 2009) ». Il doit maintenant déposer une déclaration relativement à l'opération sur ce titre conclue le 1<sup>er</sup> mars 2004.*

21. Cliquez sur **Non** pour répondre à la question « Avez-vous terminé cette déclaration d'initié? »

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Sélectionner l'option d'opération*

22. Cliquez sur le bouton **Même titre et même porteur** à côté d'**Option 1**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Entrer les renseignements sur l'opération*

23. Dans les champs « Date de l'opération », entrez le mois, le jour et l'année.

*Remarque : Comme Jean a conclu le contrat à terme le 1<sup>er</sup> mars 2004, entrez cette date. N'entrez pas ici la date de règlement prévue (le 1<sup>er</sup> mars 2009).*

24. Sélectionnez le code approprié dans la liste déroulante **Nature de l'opération**. Comme Jean a acquis des droits en vertu d'un dérivé, sélectionnez « 70 – Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers ».

*Remarque : Pour obtenir davantage de renseignements sur les codes de nature de l'opération, voir l'« Annexe 3 : Codes décrivant la nature de l'opération » (p. 215 du Guide de l'utilisateur) ou la Norme canadienne 55-102 (SEDI).*

25. Entrez une valeur dans les champs **Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis** ou **Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés**.

*Remarque : Comme Jean a acquis des droits et des obligations en vertu d'un dérivé, entrez « 1 » après le champ « Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis ». N'indiquez rien dans le champ « Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés ».*

*Remarque : Comme Jean a précisé que le titre est un dérivé, SEDI affiche des champs supplémentaires où entrer le nombre ou la valeur équivalente des titres sous-jacents (qui font l'objet du dérivé).*

26. À côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, cochez la case « Sans objet ».

27. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez 109,50 \$.

Remarque : Comme Jean n'a versé aucune contrepartie (dans notre exemple) pour le contrat à terme, il doit cocher la case « Sans objet » à côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**. Étant donné que le contrat à terme l'oblige à vendre 10 actions d'ABC le 1<sup>er</sup> mars 2009 au prix unitaire de 109,50 \$, il doit entrer ce montant dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.

28. Entrez la date du 1<sup>er</sup> mars 2009 dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**.

29. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Contrat à terme de vente hors Bourse portant sur la vente de 10 actions au prix unitaire de 109,50 \$ le 1<sup>er</sup> mars 2009. Le règlement peut se faire en espèces ou par livraison de 10 actions. Le règlement peut intervenir plus tôt sous réserve d'un rajustement du prix.

Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme canadienne 55-102 (SEDI), aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ **Remarques générales de SEDI**.

30. Entrez des renseignements supplémentaires, au besoin, dans le champ **Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières**.

Remarque : Ce champ est facultatif. Ces remarques ne seront accessibles qu'aux autorités en valeurs mobilières. N'inscrivez rien dans ce champ si vous n'avez aucune remarque à faire.

RÉSUMÉ – L'information devrait se présenter comme suit :

The screenshot shows a web browser window with a form titled "Déposer une déclaration d'initié - Entrer les renseignements sur l'opération". The form is filled with the following information:

- Désignation de titre:** Contrat à terme de vente hors Bourse 10 actions ordinaires - date de règlement mars 2009 (actions ordinaires)
- Date de l'opération:** mars 1 2009
- Nature de l'opération:** 70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
- Veillez entrer le nombre ou la valeur de titres acquis ou aliénés:**
  - Number or value of securities or contracts acquired: 1
  - Number or value of securities or contracts alienated: (empty)
- Veillez entrer le nombre ou la valeur équivalente de titres sous-jacents:**
  - Number or value equivalent of securities underlying acquired: (empty)
  - Number or value equivalent of securities underlying alienated: 10
- Prix unitaire ou prix d'exercice:** (empty)  Sans objet
- Prix de conversion ou d'exercice:** 109.50  Sans objet
- Monnaie:** Dollar canadien
- Date d'expiration ou d'échéance:** mars 1 2009  Sans objet
- Remarques générales (si la description de l'opération l'exige):** Contrat à terme de vente hors Bourse portant sur la vente de 10 actions à
- Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières:** Néant

A "Suivant" button is located at the bottom of the form.

31. Cliquez sur **Suivant**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Déposer les renseignements sur l'opération*

32. Assurez-vous que votre déclaration est complète et exacte.

33. Cliquez sur **Déposer** (en bas de l'écran).

*ÉCRAN : Attestation*

34. Examinez soigneusement les renseignements relatifs à l'attestation.

35. Cliquez sur **Accepter**.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Terminé.*

36. À la question « Avez-vous terminé cette déclaration d'initié? », répondez en cliquant sur **Oui**.

37. Cliquez sur **Sortir**.

Jean vient de déposer une déclaration d'initié relative au contrat à terme. Cette déclaration sera normalement accessible au public sur SEDI dans un délai de cinq minutes.

*Remarque : De manière générale, l'initié qui dépose une déclaration relative à un dérivé émis par un tiers, comme un contrat à terme, doit déposer une deuxième déclaration lorsque le dérivé est réglé, qu'il arrive à échéance ou que la position est liquidée. Ainsi, dans notre exemple, Jean devra déposer une déclaration d'initié au plus tard 10 jours après le 1<sup>er</sup> mars 2009 (à supposer que le contrat soit réglé à cette date et que Jean soit encore initié) indiquant i) l'aliénation du contrat à terme et ii) et l'aliénation des actions ordinaires sous-jacentes.*

### **Exemple 2**

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, Jean achète à InvestBanque une **option de vente** qui lui donne le droit, mais non l'obligation, de vendre à InvestBanque, n'importe quand entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009, 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 \$<sup>3</sup>. L'option de vente n'est pas transférable. Jean l'achète pour 10 \$. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose en vertu du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

**Exigence de déclaration d'initié** : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de 10 jours (civils) suivant le 1<sup>er</sup> mars 2004. Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée à l'égard d'ABC Inc.

### **Instructions pour l'exemple 2**

- Répétez les étapes 1 à 10 de l'exemple 1.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre*

11. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Option de vente hors Bourse (et celles négociées privément)** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

12. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – expiration mars 2009 ».

---

<sup>3</sup> Cet exemple et les exemples suivants reposent sur l'hypothèse, pour simplifier, que le prix d'exercice est de 90 \$ par action. Si le prix d'exercice est calculé selon une formule, on peut ajouter une note à ce sujet dans le champ Remarques générales.

*Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Option de vente hors Bourse (10 actions ordinaires – expiration mars 2009) » à votre liste de titres définis par l'initié.*

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ Description supplémentaire, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

- Répétez les étapes 13 à 25 de l'exemple 1 (en remplaçant « contrat à terme de vente hors Bourse » par « option de vente hors Bourse »).

26. Dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, entrez 10 \$.

27. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez 90 \$.

*Remarque : Aux termes de l'option de vente, Jean a le droit, mais non l'obligation, de vendre à InvestBanque 10 actions d'ABC au prix unitaire de 90 \$ n'importe quand avant le 1<sup>er</sup> mars 2009. Comme Jean a payé 10 \$ (dans notre exemple) en contrepartie de l'option de vente, il doit entrer 10 \$ dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**. Comme le prix d'exercice de l'option est de 90 \$ par action, il doit entrer 90 \$ dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.*

28. Entrez la date du 1<sup>er</sup> mars 2009 dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**.

29. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Contrat d'option négocié privément et donnant au porteur le droit de vendre 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 \$ à tout moment entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009. Prix de l'option : 10 \$.

*Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme canadienne 55-102 (SEDI), aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ Remarques générales de SEDI.*

- Répétez les étapes 30 à 37 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires (c'est-à-dire en remplaçant « contrat à terme de vente hors Bourse » par « option de vente hors Bourse »).

### **Exemple 3**

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, Jean achète à InvestBanque une **option de vente** et lui vend simultanément une **option d'achat**. (On appelle parfois **tunnel** la combinaison d'une option de vente et d'une option d'achat.) L'option de vente donne à Jean le droit, mais non l'obligation, de vendre à InvestBanque, à tout moment entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009, 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 \$. L'option d'achat donne à InvestBanque le droit, mais non l'obligation, d'obliger Jean à lui vendre 10 actions d'ABC Inc à tout moment entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009 au prix unitaire de 115 \$.

Les options ne sont pas transférables. Jean finance l'achat de l'option de vente en vendant l'option d'achat. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose en vertu du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

**Exigence de déclaration d'initié** : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de 10 jours (civils) suivant le 1<sup>er</sup> mars 2004. Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée à l'égard d'ABC Inc.

### **Instructions pour l'exemple 3**

Dans l'exemple ci-dessus, il faut déposer une déclaration pour l'élément **option de vente** et une autre pour l'élément **option d'achat**.

Les instructions pour le dépôt d'une déclaration relative à l'élément **option de vente** sont données dans l'exemple 2. On peut faire référence à l'option d'achat dans le champ **Remarques générales** (étape 29) comme suit :

Contrat d'option négocié privément pour vendre 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 \$ à tout moment entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009. Acquisition de l'option de vente financée par la vente simultanée d'une option d'achat (voir déclaration distincte).

Les instructions suivantes concernent l'**option d'achat**.

- Répétez les étapes 1 à 10 de l'exemple 1.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre*

11. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

12. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – expiration mars 2009 ».

*Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Options d'achat hors Bourse (10 actions ordinaires – expiration mars 2009) » à votre liste de titres définis par l'initié.*

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ Description supplémentaire, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

- Répétez les étapes 13 à 24 de l'exemple 1 (en remplaçant « contrat à terme de vente hors Bourse » par « option d'achat hors Bourse »).

25. Entrez une valeur dans les champs **Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis** ou **Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés**.

*Remarque : Comme Jean a conclu un nouveau contrat qui l'oblige à vendre sur demande 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 115 \$ n'importe quand entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009, entrez « 1 » dans le champ « Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés ». Comme Jean a vendu une option d'achat (visant les actions d'ABC Inc.), il est réputé avoir « aliéné » une option d'achat hors Bourse, et c'est ce qu'il faut inscrire dans ce champ. N'inscrivez rien dans le champ « Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis ».*

26. À côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, cochez la case « Sans objet ».

*Remarque : Dans l'exemple 2, Jean a versé une prime de 10 \$ pour acquérir l'option de vente et doit donc entrer ce montant dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**. Dans le présent exemple, la contrepartie pour l'élément « option de vente » du tunnel est la vente de l'option d'achat connexe. Jean doit donc cocher la case « Sans objet » à côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice** et mentionner l'option de vente connexe dans le champ **Remarques générales**.*

27. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez 115 \$.

*Remarque : Comme le prix d'exercice de l'option d'achat est de 115 \$ par action, Jean doit entrer ce montant dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.*

28. Entrez la date du 1<sup>er</sup> mars 2009 dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**.

29. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Contrat d'option négocié privément et obligeant Jean à vendre 10 actions d'ABC au prix unitaire de 115 \$ n'importe quand entre le 1<sup>er</sup> mars 2004 et le 1<sup>er</sup> mars 2009. Produit de la vente de l'option d'achat utilisé pour financer l'acquisition d'une option de vente (voir déclaration distincte).

*Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme canadienne 55-102 (SEDI), aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ Remarques générales de SEDI.*

- Répétez les étapes 30 à 37 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

#### **Exemple 4**

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, Jean contracte avec InvestBanque un prêt garanti dont le montant correspond à 90 p. 100 de la juste valeur marchande des actions d'ABC Inc., soit 900 \$. Le taux d'intérêt annuel est de 6 p. 100. L'échéance du prêt (1<sup>er</sup> mars 2009) est de cinq ans. Jean donne les actions d'ABC Inc. en garantie. Le recours est limité aux actions données en garantie (ou à une garantie identique de remplacement). (En d'autres termes, Jean peut remplir ses obligations en vertu du prêt par règlement en espèces ou par livraison de dix actions d'ABC Inc.) InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose aux termes du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

**Exigence de déclaration d'initié** : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de 10 jours (civils) suivant le 1<sup>er</sup> mars 2004. Pour un exemple de déclaration de cette opération, voir ci-dessous. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée à l'égard d'ABC Inc.

#### **Instructions pour l'exemple 4**

Dans l'exemple ci-dessus, la condition du prêt limitant le recours à la garantie (ou à une garantie identique de remplacement) est, dans les faits, une option de vente : Jean peut rembourser le capital de 900 \$ à l'échéance du prêt ou, pour s'acquitter de cette obligation, renoncer aux actions données en garantie (ou livrer dix autres actions d'ABC en remplacement), quelle que soit leur valeur à l'échéance.

Jean peut déclarer cette opération de plusieurs façons : soit comme l'acquisition d'une option de vente hors Bourse (voir l'exemple 2 pour les instructions de déclaration), soit en définissant le prêt garanti comme un dérivé défini par l'initié, comme suit :

- Répétez les étapes 1 à 10 de l'exemple 1.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre*

11. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Autre** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

12. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « Prêt garanti (recours limité) – échéance 2009 ».

Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Prêt garanti (recours limité) – échéance 2009 » à votre liste de titres définis par l'initié.

- Répétez les étapes 13 à 25 de l'exemple 1.

26. Dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, entrez 0.

27. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez 900 \$.

Remarque : Aux termes du contrat de prêt, Jean peut rembourser le capital de 900 \$ à l'échéance ou, pour s'acquitter de cette obligation, renoncer aux actions données en garantie (ou livrer dix autres actions d'ABC en remplacement de celles-ci), quelle que soit leur valeur à l'échéance. Dans les faits, Jean a l'option de vendre 10 actions d'ABC au prix nominal de 900 \$ (prix unitaire de 90 \$). Comme le prix d'exercice de l'option de vente est de 900 \$, Jean doit entrer ce montant dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.

28. Entrez la date du 1<sup>er</sup> mars 2009 dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**.

29. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Actions données en garantie d'un prêt (capital 900 \$; taux d'intérêt annuel 6 p. 100). Remboursement en espèces ou par livraison de 10 actions.

Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme canadienne 55-102 (SEDI), aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ **Remarques générales** de SEDI.

RÉSUMÉ – L'information devrait se présenter comme suit :

Déposer une déclaration d'initié - Déposer les renseignements sur l'opération			
Désignation de titre	Prêt garanti (recours limité) - échéance 2009 (actions ordinaires)		
Solde d'ouverture des titres détenus	0		
Date de l'opération	2004-03-01		
Nature de l'opération	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers		
Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis	1		
Nombre ou valeur équivalente de titres sous-jacents acquis			
Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés			
Nombre ou valeur équivalente de titres sous-jacents aliénés	10		
Prix unitaire		Monnaie	
Prix de conversion ou d'exercice	900	Monnaie	Dollar canadien
Date d'expiration ou d'échéance	2009-03-01		
<small>Si le solde de clôture des titres ou des contrats est inexact, entrer le solde exact dans la zone Solde calculé par l'initié. Si un solde figure ici, une autorité en valeurs mobilières pourra vous demander de rapprocher les chiffres de vos soldes de clôture.</small>			
Solde de clôture des titres ou des contrats détenus	1	Solde calculé par l'initié	<input type="text"/>
Remarques générales (si la description de l'opération l'exige)	Actions données en garantie d'un prêt (capital 900 \$; taux d'intérêt annuel 6p. 100). Remboursement en espèces ou par livraison de 10 actions.		
Remarques privées à l'attention	Néant		

- Répétez les étapes 30 à 37 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

### Exemple 5

Le 1<sup>er</sup> mars 2004, Jean conclut avec InvestBanque un swap aux termes duquel il s'engage à payer à cette dernière, le 1<sup>er</sup> mars 2009, un montant correspondant aux dividendes relatifs aux 10 actions d'ABC Inc. ainsi que toute plus-value par rapport au prix unitaire de 100 \$. En échange, InvestBanque s'engage à payer à Jean le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) sur un montant nominal de référence de 1000 \$ (correspondant à la juste valeur marchande des 10 actions d'ABC Inc.), ainsi que toute moins-value par rapport au prix unitaire de 100 \$. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose aux termes du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

**Exigence de déclaration d'initié :** Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de 10 jours (civils) suivant le 1<sup>er</sup> mars 2004. Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée à l'égard d'ABC Inc.

### Instructions pour l'exemple 5

- Répétez les étapes 1 à 10 de l'exemple 1.

*ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre*

11. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Swap sur actions – Position vendeur** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

12. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – expiration mars 2009 ».

*Remarque : Jean est réputé avoir une position vendeur sur le swap sur actions parce qu'il a échangé les flux de trésorerie liés à la propriété des actions (position acheteur) contre les flux de trésorerie générés par un autre instrument (montant nominal de référence de 1000 \$ au TIOL).*

*Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Swap sur actions – Position vendeur (10 actions ordinaires – expiration mars 2009) » à votre liste de titres définis par l'initié.*

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ Description supplémentaire, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

- Répétez les étapes 13 à 25 de l'exemple 1 en faisant les changements nécessaires.

26. Dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, entrez 0.

27. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez 0.

*Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire les modalités d'un dérivé au moyen des champs ci-dessus, ou s'il est nécessaire de donner une description pour lever toute ambiguïté, entrez des renseignements supplémentaires dans le champ **Remarques générales**.*

28. Entrez la date du 1<sup>er</sup> mars 2009 dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**.

29. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Swap sur actions prévoyant un échange de paiements le 1<sup>er</sup> mars 2009 : un montant égal aux dividendes relatifs aux 10 actions d'ABC Inc. ainsi que toute plus-value par rapport au prix unitaire de

100 \$, contre le TIOL sur un montant nominal de référence de 1000 \$, ainsi que toute moins-value par rapport au prix unitaire de 100 \$.

*Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme canadienne 55-102 (SEDI), aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ Remarques générales de SEDI.*

- Répétez les étapes 30 à 37 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

Si vous avez des questions concernant le contenu du présent avis, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Sylvie Lalonde  
Conseillère en réglementation  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone (514) 940-2199, poste 2408  
Télécopieur : (514) 873-7455  
Courriel : sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert  
Analyste en réglementation  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : (514) 940-2199, poste 2404  
Télécopieur : (514) 873-7455  
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Denise V. Duifhuis  
Senior Legal Counsel  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : (604) 899-6792  
Télécopieur : (604) 899-6814  
Courriel : Dduifhuis@bcsc.bc.ca

Agnes Lau  
Deputy Director, Capital Markets  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : (780) 422-2191  
Télécopieur : (780) 422-0777  
Courriel : agnes.lau@seccom.ab.ca

Shawn Taylor  
Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
Téléphone (403) 297-4770  
Télécopieur : (403) 297-6156  
Courriel : shawn.taylor@seccom.ab.ca

Kelly Gorman  
Assistant Manager, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : (416) 593-8251  
Télécopieur : (416) 593-3683

Courriel : kgorman@osc.gov.on.ca

Paul Hayward  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : (416) 593-3657  
Télécopieur : (416) 593-8252  
Courriel : phayward@osc.gov.on.ca

Shirley Lee  
Personnel Solicitor  
Nova Scotia Securities Commission  
Téléphone : (902) 424-5441  
Télécopieur : (902) 424-4625  
Courriel : leespl@gov.ns.ca

Le 27 février 2004